



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DES SPORTS

Inspection générale
de l'éducation,
du sport
et de la recherche

Paris, le 11 Mai 2020

Christophe Lavalie
**Inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la
recherche**

Collège expertise Disciplinaire et pédagogique
Groupe des sciences économiques et sociales
Doyen du groupe

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
sciences économiques et sociales

Courriel
christophe.lavalie@igesr.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : Lettre aux professeurs de SES

Chères et chers collègues,

Je souhaite par le présent courrier m'adresser à vous à l'occasion de ma prise de fonction comme doyen du groupe des sciences économiques et sociales à l'inspection générale et au regard de la situation inédite et complexe que nous traversons, au terme d'une année scolaire elle-même marquée par la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur du lycée et du baccalauréat.

Je voudrais d'abord vous remercier chaleureusement de l'engagement professionnel qui est le vôtre dans cette période de confinement pour assurer la continuité pédagogique. Vous avez, déployé, au service de vos élèves, dans des conditions parfois difficiles, à l'instar de l'ensemble de vos collègues au sein des équipes pédagogiques, des solutions pour maintenir le lien avec vos classes, consolider les acquis de vos élèves, en poursuivant quand cela était possible les apprentissages. Vous avez su être attentifs à tous et vous vous êtes efforcés de ne laisser aucun élève sur le bord du chemin. Vous avez su alerter rapidement sur le risque, dans cette période de confinement et d'enseignement à distance, de creusement des inégalités scolaires.

Vous êtes désormais soucieux des conditions – sanitaires, organisationnelles, pédagogiques – dans lesquelles le retour en classe va pouvoir s'opérer, et particulièrement préoccupés par la réussite de vos élèves. Les questions qui se posent, et que vous faites remonter, que ce soit par vos inspecteurs, vos chefs d'établissement, vos organisations syndicales et professionnelles ont trait aux conditions pédagogiques de la reprise, aux modalités et au rythme de la poursuite des

apprentissage, ainsi qu'aux priorités pédagogiques. Elles ont trait aussi aux conditions d'évaluation et, pour le niveau de la classe terminale, aux modalités concrètes de la bascule du baccalauréat 2020 en contrôle continu.

De toutes ces questions, les directions centrales sont saisies, et les différents collègues de l'inspection générale sont sollicités au titre de leur expertise, afin d'y apporter des réponses. Vous en serez informés, au fur et à mesure qu'elles seront formalisées, dans les jours et les semaines qui viennent.

Cette crise inédite intervient au terme d'une année marquée par le déploiement en première de la nouvelle organisation du lycée général et technologique.

La mise en place de cette réforme implique des changements structurels importants dans l'organisation, les pratiques et le paysage professionnels. En ma qualité de copilote de la mission de suivi de la mise en place de cette réforme, confiée à l'inspection générale, je connais les difficultés rencontrées, les insatisfactions qu'elle a pu cristalliser, ainsi que l'énergie que vous avez déployé pour la mettre en œuvre.

Je souhaite rappeler que cette réforme a été élaborée à partir du diagnostic largement partagé sur la difficulté du lycée, tel qu'il était organisé, à épouser la variété des profils et des appétences de nos élèves, comme à leur donner tous les atouts pour réussir la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur. Elle est donc un pari, celui qu'une organisation différente, la suppression de filières tubulaires, la mise en place progressive de dispositifs d'éducation à l'orientation, la réflexion sur l'articulation et la continuité des parcours du lycée à l'enseignement supérieur, sont des éléments qui pourraient sécuriser les trajectoires de formation de nos élèves et assurer la réussite au plus grand nombre d'entre eux.

Notre discipline sort incontestablement renforcée de cette réforme. Elle devient un enseignement obligatoire en seconde générale et technologique (GT) pour tous les lycéens. Elle est, en cycle terminal, dans la voie générale, un enseignement de spécialité, sur un pied d'égalité avec tous les autres. Il a d'ailleurs été largement choisi par les élèves aujourd'hui en première générale (à hauteur de 40% des effectifs au niveau national). Les données statistiques qui me sont communiquées, tant en ce qui concerne les vœux des élèves de seconde GT pour l'année prochaine, qu'au niveau des choix opérés par les élèves de première générale quant aux enseignements de spécialité qu'ils souhaitent poursuivre en terminale, confirment cette première tendance. Les SES seront bien souvent, en terminale générale, dans les deux ou trois enseignements de spécialité les plus choisis ; notre discipline devrait être un des enseignements figurant dans les binômes de spécialité les plus répandus.

Ce constat ne doit pas nous étonner outre mesure. En effet, il confirme l'appétence pour une discipline qui permet, en croisant les apports scientifiques de différentes sciences sociales (science économique, sociologie, science politique), d'atteindre les objectifs qu'elle se donne :

- participer à la formation intellectuelle des élèves ;
- contribuer à leur formation citoyenne grâce à la maîtrise de connaissances qui favorisent leur participation raisonnée au débat public sur les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines ;
- préparer à la poursuite d'études supérieures.

Ces trois dimensions, perçues par les élèves et leurs familles, expliquent le succès de notre enseignement de spécialité qui devra être confirmé, voire amplifié dans les prochaines années scolaires.

Vous connaissez les prochaines étapes qui nous attendent.

- Tout d'abord le déploiement de la réforme pour la classe de terminale générale et la poursuite de la mise en œuvre de nos nouveaux programmes. C'est l'occasion de rappeler leur cohérence : les élèves qui ont choisi l'enseignement de spécialité de sciences économiques et sociales ont abordé en classe de première générale les éléments fondamentaux de l'économie, de la sociologie et de la science politique ; la poursuite de cet enseignement de spécialité en classe de terminale générale leur permettra de les compléter et de les approfondir. Les lycéens qui ont commencé à appréhender les méthodologies propres aux sciences économiques et sociales en verront l'usage pour comprendre et analyser de nombreux sujets et seront outillés pour avoir une intelligence raisonnée des phénomènes économiques, sociaux et politiques, à différentes échelles (micro et macro).

Des ressources pédagogiques utiles pour l'appréhension et le traitement de ces programmes ont été élaborées ou sont en cours de finalisation. Elles seront mises en ligne avant l'été sur le site EDUSCOL.

- Puis la préparation de nos élèves de terminale à l'épreuve du baccalauréat 2021.

Comme pour les épreuves d'E3C2, dont la passation a été rendue impossible cette année par la crise sanitaire, la volonté a été d'assurer une adéquation des épreuves avec l'enseignement dispensé. L'objectif demeure le même : vérifier les acquis des élèves tels qu'ils sont définis dans les programmes, évaluer effectivement les compétences attendues (maîtrise des connaissances - concepts, mécanismes et théories ; maîtrise du traitement de l'information – provenant des documents statistiques comme des documents textes ; maîtrise des compétences transversales appliquées aux sciences économiques et sociales – argumentation, conduite d'un raisonnement et élaboration d'une problématique). L'épreuve de dissertation n'est pas modifiée. L'épreuve composée évolue légèrement. L'étude de document (EC2) comporte désormais deux questions, adossées à l'étude d'un document statistique. La première question est descriptive et est destinée à tester la compréhension du document. La seconde question est explicative, et porte sur un ou quelques éléments figurant parmi les objectifs d'apprentissage du programme de terminale et en lien avec les informations données par le document.

Des sujets spécimens (sujets « 0 ») et leurs corrigés seront prochainement mis en ligne sur le site EDUSCOL, ainsi qu'une fiche recensant, du point de vue de l'élève, les critères explicites de réussite et d'évaluation.

Les évolutions en cours sont, pour notre discipline, particulièrement positives. Elles confirment et valident les tendances de ces dernières années: des programmes rigoureux en lien avec les savoirs académiques ; des épreuves du baccalauréat qui évaluent effectivement ce qui figure dans ces programmes. Je ne doute pas que vous travaillez individuellement et en équipe disciplinaire pour vous approprier l'ensemble des objectifs d'apprentissage que ces programmes mentionnent, et concevoir une évaluation des élèves au quotidien dans vos classes, selon des modalités avérant les qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques qui sont les vôtres. Au nom de l'ensemble de l'inspection de sciences économiques et sociales, je voudrais vous en remercier sincèrement.

Je vous souhaite une excellente fin d'année scolaire, malgré les circonstances difficiles, et vous prie d'agréer, chères et chers collègues, mes meilleurs sentiments.

Christophe Lavalie



Christophe Lavalie